



+ d'infos ? Contactez-nous au ☎ 05 61 50 99 00



Fin de la collecte en bac !
Badge à récupérer en mairie du 7 au 26 mars.
Retrait des bacs à partir du 28 mars.

Auterive, lundi 21/02/2022

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA) et la commune de Lagrâce-Dieu désirent maîtriser les coûts et préserver l'environnement grâce à l'optimisation de la collecte et à la tarification incitative.

Pour cela, une nouvelle organisation, avec de nouveaux équipements de collecte, est en cours de mise en place.

L'ensemble de la commune de Lagrâce-Dieu passera sur de l'apport volontaire. Vous trouverez les modalités de ce changement en page 2.

Afin de répondre à vos interrogations, une brochure explicative est jointe au présent courrier.

Dans le cadre du déploiement de la Tarification Incitative, la CCBA vous offre un mémo-tri magnet afin de vous accompagner sur vos gestes de tri.

Ensemble, agissons pour un territoire plus responsable et plus durable !

M. Serge BAURENS
Président de la Communauté de Communes
Bassin Auterivain

M. Joel Cazajus
Maire de Lagrâce-Dieu



La nouvelle organisation de la collecte des déchets

La collecte de vos déchets sera organisée en apport volontaire grâce à des colonnes de proximité. Découvrez les nouvelles instructions d'après les modalités de collecte suivantes :

Vous dépendrez d'un point d'apport volontaire, le mode de collecte sera en colonne (de la même manière que pour le verre et papiers/cartonnettes) et non plus en bac.

1. Rendez-vous du 7 au 26 mars à la mairie de Lagrâce-Dieu, pour récupérer votre badge individuel :

- Lundis 7, 14 et 21 mars de 13 :30 à 17 :30
- Jeudis 10, 17 et 24 mars de 13 :30 à 17 :30
- Samedis 12, 19 et 26 mars de 9 :00 à 12 :00

A l'issue de cette période, le badge devra être récupéré à l'accueil du siège de la CCBA.

 **Le badge est indispensable pour déposer vos ordures ménagères dans la colonne grise.**

2. Les points d'apport volontaire (PAV) seront déployés aux emplacements suivants :

- Les Orts (RD 622) ;
- Les Saintes RD 622) ;
- Eglise/Allée des Platanes ;
- Allée des platanes/Mestre Arnaud :
- Les Izards ;
- Lotissement des Oliviers ;
- Le Pelut/Janet ;
- Lotissement des Acacias :
- Magrens.

3. Entre le 28 mars et le 22 avril, les bacs (individuels et collectifs) seront retirés par nos soins.

 Pour les habitants collectés en bacs individuels, laissez vos deux bacs **vides** (tri et ordures) sur la voie publique, un agent viendra les récupérer.

4. A partir du 25 avril la collecte en bacs est supprimée, elle est remplacée par la collecte en Points d'Apport volontaire.

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

05 61 50 99 00
accueil@ccba31.fr
www.dechet-ccba31.fr